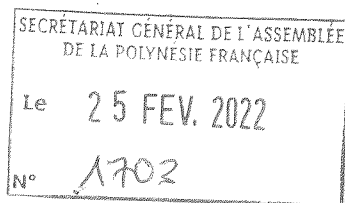


*Le Président*

N° 3-1344 / PR



Papeete, le 25 FEV. 2022

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Question écrite relative à l'absence d'eau potable dans les établissements scolaires de la commune de Tairapu Est

Réf. : Votre lettre n°06/2022/GTH/CAB/ET/et du 19 janvier 2022

Madame la Représentante,

Par lettre ci-dessus référencée, vous souhaitez connaître les mesures mises en place par Madame la Ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, afin de pallier l'absence d'eau potable dans les établissements scolaires de la commune de Tairapu Est.

Bien que le secteur d'implantation du collège de Taravao et du lycée de Tairapu Nui soit desservi en grande partie avec une eau de source potable par le captage d'eau Van Bastolaer, la commune de Tairapu Est n'est pas en mesure, pour le moment, d'assurer la distribution en eau potable au sein des deux établissements secondaires publics. Les raisons de ce retard d'approvisionnement seraient liées au financement de nouvelles installations hydrauliques et à la quantité insuffisante de la réserve en eau de la source exploitée. Seuls l'hôpital, la mairie, l'école primaire, le collège privé et les habitations en bénéficient aujourd'hui.

Pour pallier au mieux le manque d'eau potable, les chefs d'établissement du collège de Taravao et du lycée de Tairapu Nui ont procédé à des installations de distributeurs d'eau potable.

1/ Au collège de Taravao

Une installation de traitement de l'eau est installée à la cuisine du collège et couvre une partie des besoins. Seuls les principaux points d'eau ouverts aux élèves y sont raccordés, sans dispositif de stockage d'eau propre et claire.

En temps normal, l'eau peut être rendue consommable sans risque sanitaire grâce à cette installation composée d'un clarificateur domestique, d'une série de filtres à cartouche et d'une lampe à UV puissante. Une installation de ce type fait l'objet d'un entretien régulier par des spécialistes (contrat annuel) et alimente en eau la cuisine, les deux fontaines réfrigérées du réfectoire et les différents points d'eau dans les cours de récréation.

En cas de fortes pluies durant quelques jours d'affilée, l'eau de la commune est malheureusement boueuse et l'utilisation d'eau en bouteille ou en bonbonne est alors obligatoire. Si ce dispositif fonctionne bien actuellement, il donne quelques signes de fatigue, son remplacement est nécessaire et nos équipes sont à pied d'œuvre pour trouver des solutions.

En l'absence de solution communale, un second dispositif est prévu dans le programme de réhabilitation de la SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) qui devrait intégrer un système de clarification plus efficace avec des cuves de stockage et de décantation de l'eau et un capteur de turbidité sur la conduite d'arrivée d'eau. Une fois ce nouveau dispositif installé, l'établissement envisage de se doter des capacités de stockage nécessaire pour le relier aux bâtiments de la zone.

2/ Au lycée de Tairapu Nui

En 2019, il n'existait au lycée que 2 fontaines extérieures d'eau "potabilisée" pour une communauté de plus de 1500 personnes, fontaines installées au niveau du réfectoire. Le bâtiment du réfectoire étant l'unique structure dotée d'une centrale de potabilisation de l'eau communale, les utilisateurs de la cuisine pédagogique, où sont dispensés les enseignements du CAP PSR (Production et service en restauration), s'y rendent avant chaque séquence pour y puiser l'eau nécessaire aux préparations alimentaires des élèves de la section.

Un investissement de 4 millions de F CFP a été réalisé en 2020 afin d'effectuer des travaux d'installation de deux unités de potabilisation :

- la première, installée entre les bâtiments C et D avec 2 fontaines alimentant les bâtiments C, D, I et J ;
- la seconde, placée au bâtiment H avec 4 fontaines à destination des bâtiments H et G et de l'internat (une pour l'aile des filles et l'autre pour les garçons).

A noter que les services d'une société privée sont nécessaires pour l'entretien régulier des unités et que par temps de forte pluie, l'eau est tellement sale et parfois remplie de débris de feuilles que l'équipe d'agents de maintenance interne est amenée à intervenir très régulièrement.

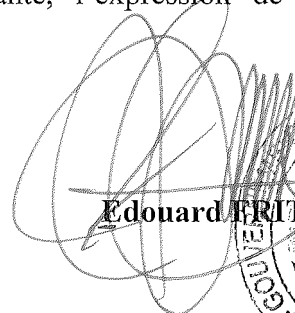
Sans perspective communale, l'audit en cours permettra la mise en place de solutions en interne pour un coût de 688 980 F CFP, à savoir :

- la maintenance préventive et régulière des installations de traitement et de distribution de l'eau pour la cuisine et le réfectoire et l'internat ;
- l'installation de nouveaux filtres et de clarificateurs ;
- l'utilisation de cuves plus grandes déjà en place pour augmenter la capacité en eau de "réserve" ;
- la pose d'une vanne automatique de turbidité.

Si le problème de l'eau potable est résolu, il n'en est rien pour l'eau de nettoyage (notamment pour l'internat) pour laquelle seule une solution d'alimentation communale est envisageable.

Tels sont les éléments de réponse que je puis vous apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.


Edouard FRITCH
